

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 DECEMBRE 2025

**20- Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION D'UN FOND DE PLAN « TRÈS GRANDE ÉCHELLE » SUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE AU FORMAT D'ÉCHANGE PCRS (PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ)**

**N° Ordre : DE-101-2025**

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la Voirie

Nomenclature : 8.3 voirie

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncaut, après convocation régulière du Président du 10 décembre 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

### **Membres présents (40) :**

**Andiran** : M. Lionel LABARTHE

**Barbaste** : Mme Valérie TONIN

**Bruch** : M. Alain LORENZELLI

**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

**Calignac** : Mme Stéphanie DAVID

**Espiens** : M. Serge LARROCHE

**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS

**Fioux** : M. Joël AREVALILLO

**Francescas** : Mme Paulette LABORDE

**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN

**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

**Lasserre** : M. Serge PERES

**Lavardac** : MM. Sébastien CRUSSIÈRE et Ludovic BIASOTTO

**Le Fréchou** : M. André APPARITIO

**Le Nomdieu** : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE

**Mézin** : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

**Moncaut** : M. Francis MALISANI

**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL

**Montgaillard-en-Albret** : M. Henri de COLOMBEL

**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT

**Montesquieu** : M. Alain POLO

**Nérac** : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

**Pompiéy** : -

**Poudenas** : M. Jean de NADAILLAC

**Réaup-Lisse** : -

**Saint Pe Saint Simon** : M. Michel SABATHIER

**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO

**Sainte-Maure-de-Peyriac** : M. Thierry PLANTÉ

**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON

**Thouars-sur-Garonne** : M. Christophe BESSIERES, suppléant

**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH

**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT

### **Membres absents ayant donné procuration (6) :**

**Barbaste** : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

**Réaup-Lisse** : M. Pascal LEGENDRE à M. Alain LORENZELLI

**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

**Nérac** : Mme Edith BUSQUET à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne

## CASEROTTO

### **Membres absents excusés (1) :**

**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

### **Membres absents non excusés (6) :**

**Lavardac** : M. Georges BARBARA

**Nérac** : Mmes Ana-Paula BES, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRE-SOLANO, M. Marc GELLY,

**Pompiéy** : M. Jean-Pierre SUAREZ

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas CHOISNEL a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 46

Absents : 13

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable rendu par la commission voirie du 9 décembre 2025

Vu l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du décret DT-DICT, Réforme « anti-endommagement des réseaux », entré en application le 1er juillet 2012 ;

Vu le protocole d'accord national conclu le 24 juin 2015 par le CNIG, la FNCCR, l'AMF, l'ARF, l'ADCF, l'AFIGEO, la chambre syndicale nationale des géomètres topographes, l'IGN, l'OGE, GRDF et ENEDIS ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2018 imposant l'utilisation d'un fond de plan selon le standard national PCRS au plus tard le 1er janvier 2026 ;

Vu le projet de convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mises à jour sur le territoire de Lot-et-Garonne au format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) ci-annexé ;

Considérant l'intérêt de la collectivité pour participer à la mise en œuvre de ce projet afin de bénéficier d'un support topographique de très haute précision, destiné à fiabiliser, sécuriser le repérage des réseaux enterrés et répondre à ses obligations réglementaires,

### **Exposé des motifs :**

Afin d'améliorer la sécurité lors des travaux à proximité des réseaux, la réforme dite « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT », entrée en vigueur le 1er juillet 2012, a introduit des modifications substantielles en matière de règles et de responsabilités pour tous les acteurs impliqués dans les travaux sur la voie publique.

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan de très haute précision (photo aérienne de résolution à 5 cm), destiné à fiabiliser et sécuriser le repérage des réseaux enterrés, aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale.

TE 47, ENEDIS et le Groupement d'intérêt public (GIP) ATGeRi (dans le cadre de PIGMA) se sont ainsi rapprochés pour fonder un partenariat technique et financier pour l'élaboration du PCRS en Lot-et-Garonne.

Une convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe, définit les modalités administratives, techniques, juridiques et financières de cette mise en œuvre.

Ce partenariat est ouvert à tout autre partenaire pertinent intéressé, principalement aux gestionnaires de réseaux, aux EPCI et au Département de Lot-et-Garonne. Le PCRS constitue en

effet un support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur, dont le référentiel de base comporte les éléments de voirie (bordures, seuils, façades, quais, arbres, ...) indispensables à l'utilisation des exploitants. C'est aussi un outil géographique d'une extrême précision (à 10 cm près) permettant aux partenaires de multiples applications en lien avec le développement économique, touristique, de connaissance du patrimoine etc.

Le coût global de cette vaste opération est estimé à 1 475 465 euros TTC soit 1 271 720 euros HT. Ce montant comprend les frais d'investissement initiaux liés à l'acquisition des données mais également les frais d'investissement et de fonctionnement liés à la mise à jour, à l'hébergement, à la maintenance et à l'animation.

Une décomposition du budget prévisionnel a été estimée en intégrant comme partenaires au projet l'ensemble des gestionnaires de réseaux, les EPCI et le Département de Lot-et-Garonne.

Albret Communauté sera représentée au sein du comité de pilotage par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT, Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Considérant l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité

► d'approuver les termes de la convention ci-annexée, relative à la mise en œuvre, à l'échelle départementale, d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mises à jour au format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) et la participation d'Albret communauté à ce partenariat ;

► d'approuver la contribution financière d'Albret communauté à hauteur de 14 088.71 €, répartie de 2026 à 2029 ;

► De ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;

► de désigner M. Francis MALISANI comme représentant titulaire de la collectivité au sein du comité de pilotage, et M. Didier SOUBIRON comme son suppléant ;

► d'autoriser le Président à signer la convention correspondante, ainsi que tout document nécessaire à son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
A Nérac,

Alain Lorenzelli,  
Président



Publication le : 19 DEC. 2025

Nicolas Choïsnel  
Secrétaire de séance

